

AR Prefecture

Département des Alpes Maritimes
006 20001202_20221214_CMI20221214_098-DE
Reçu le 15/12/2022

Arrondissement de Grasse



Nombre de conseillers	23
en exercice	23
présents	19
votants	21

Date de publication	15/12/2022
---------------------	------------

Date de convocation et d'affichage :
09/12/2022

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal de SAINT-PAUL DE VENCE

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze décembre à 18h30 le Conseil Municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, s'est réuni au sein de l'Auditorium, après convocation légale sous la présidence de M. Jean-Pierre CAMILLA, Maire.

Etaient présents :

MM. CAMILLA Jean-Pierre, CHEVALIER Frank, NUTTIN Marc, RAFFAELLI Jean-Louis, ROUSSEAU Mathieu, STACCINI Pascal, ZULIANI Alex, FAURE Jean-Paul, VACQUIER Nicolas, VERIGNON Benoît.

Mmes CAUVIN Édith, COLLET Sylvie, DALMASSO Sandrine, GUIGONNET Nadine, HARTMANN Laurence, TOLLE Sylvie, VOISIN Céline, CHARENSOL Sophie, SAPHORES-BAUDIN Frédérique.

Procurations / Absents excusés :

M. VADO Alain donne procuration à M. CAMILLA Jean-Pierre
Mme DUMONT Christelle donne procuration à Mme CAUVIN Édith

Etaient absents: BARTHES François, ROUX François.

Mme Céline VOISIN est élue secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Locales.

Délibération N°14.12.2022_098

Objet : Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 28/09/2022

Annexe : Projet de PV diffusé aux élus le 14/10/2022

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de valider le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 28/09/2022, diffusé à l'ensemble des élus le 14/10/2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

À l'unanimité

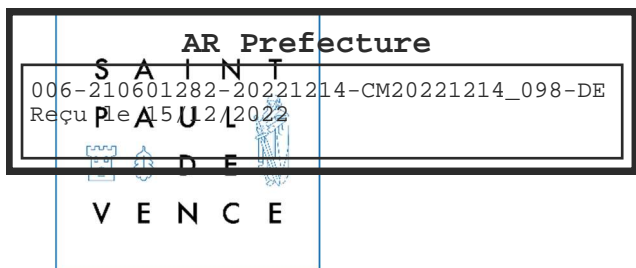
VALIDE le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 28/09/2022, diffusé à l'ensemble des élus le 14/10/2022

Secrétaire de séance :

*Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Maire de Saint-Paul de Vence,
Vice-Président de la CASA délégué au Tourisme,
Vice-Président du SIEVI,
Jean-Pierre CAMILLA





Saint-Paul de Vence, le 13 octobre 2022

PROCÈS VERBAL

Département des Alpes Maritimes

Séance du Conseil Municipal

Arrondissement de Grasse

du mercredi 28 septembre 2022, à 18h30 à l'Auditorium

Commune de Saint-Paul de Vence

06570

Nombre de conseillers	23
en exercice	23
présents	19
votants	22

Date de convocation et d'affichage :

23/09/2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, dûment convoqué conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance à l'Auditorium, sous la présidence de M. Jean-Pierre CAMILLA, Maire.

Etaient présents : MM. CAMILLA Jean-Pierre, CHEVALIER Frank, NUTTIN Marc, RAFFAELLI Jean-Louis, ROUSSEAU Mathieu, STACCINI Pascal, VADO Alain, ZULIANI Alex, FAURE Jean-Paul, VACQUIER Nicolas, VERIGNON Benoit.

Mmes CAUVIN Edith, COLLET Sylvie, DALMASSO Sandrine, DUMONT Christelle, GUIGONNET Nadine, HARTMANN Laurence, TOLLE Sylvie, SAPHORES-BAUDIN Frédérique.

Etaient excusés : M. BARTHES François donne procuration à Mme HARTMANN Laurence

Mme VOISIN Céline donne procuration à M. CAMILLA Jean-Pierre

Mme CHARENSOL Sophie donne procuration à M. ; FAURE Jean-Paul

Etaient absents : M. ROUX François

A participé : Mme BRAY Lydie, Directrice Générale des Services ; Mme GUSMEROLI Marine, Assistante Direction Générale, M. Mathis GHALMI, Responsable Service Environnement.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30.

Monsieur le Maire fait l'appel et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination du Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Sylvie TOLLE est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Monsieur le Maire évoque l'ordre du jour :

006-210601282-20221214-CM20221214_098-DE

Reçu le 15/12/2022

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

072	Rapport récapitulatif des actes établis au titre des délégations du Conseil Municipal au Maire (article L2122-22 du CGCT
-----	---

*M. le Maire présente le rapport.***Le Conseil Municipal PREND ACTE à l'UNANIMITÉ de la présentation de ce rapport.**

073	TOURISME – Création EPIC OT
-----	------------------------------------

*Mme SAPHORES-BAUDIN : Il n'y a pas d'explication sur les modalités de transfert en termes Rh et comptable ?**M. le Maire : le personnel recevra dès le lendemain un courrier informant du changement de statut et des conditions de reprise. Concernant les aspects comptables, le bilan se poursuit normalement et sera clôturé en décembre 2022*

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

074	TOURISME – Élection collège des élus EPIC OT
-----	---

*M. FAURE : Comment avez-vous choisi les membres ?**M. le Maire : Il s'agit de politique touristique municipale s'inscrivant dans la stratégie de la majorité.**M. FAURE propose la participation d'un membre de l'équipe Saint-Paul à Cœur au sein du collège des élus de l'EPIC.**M. le Maire explique que la majorité ne souhaite pas de représentant de l'opposition au sein de ce collège.*

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire procède à l'élection.

La liste de la majorité est élue avec 17 voix.

075	FINANCES – Budget commune – DM n°1
-----	---

*M. STACCINI présente la délibération.**Arrivée de M. VACQUIER qui prend part au vote.**M. FAURE : une augmentation de 14% des dépenses de personnel paraît très surprenante.**M. STACCINI : Cette augmentation est due aux diverses décisions de revalorisation de salaires décidées par l'Etat.**M. FAURE fait remarquer qu'aucune commune de la région n'annonce d'augmentation à ce niveau.**M. STACCINI qu'il s'agit de l'impact des mesures de l'Etat.*

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : MAJORITÉ (5 oppositions : M. VERIGNON, Mme SAPHORES-BAUDIN, M. VACQUIER, M. FAURE, procuration Mme CHARENSOL)

076	FINANCES – Vente terrain AS16 et AS105
-----	---

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

077	FINANCES – Budget commune – DM n°2
-----	------------------------------------

006-210601282-20221214-CM20221214_098-DE
Re M. STACCINI présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

078	FINANCES – Droits de place des taxis
-----	--------------------------------------

M. STACCINI présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

079	FINANCES – Répartition intercommunale des charges de fonctionnement
-----	---

Mme CAUVIN présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

080	FINANCES – PE – Convention de répartition des charges de fonctionnement avec la ville d'Antibes
-----	---

Mme CAUVIN présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

081	RH – Modification du tableau des effectifs
-----	--

M. CHEVALIER présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

082	RH – Modalités attribution RIFSEEP – CIA
-----	--

M. CHEVALIER présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

083	RH – Présentation RSU 2021
-----	----------------------------

M. CHEVALIER présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : MAJORITÉ (5 abstentions : M. VERIGNON, Mme SAPHORES-BAUDIN, M. VACQUIER, M. FAURE, procuration Mme CHARENSOL)

084	RH – Cadeaux de Noël 2022
-----	---------------------------

M. CHEVALIER présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

AR Prefecture

006-005601282 VOIRIE – Dotation Cantonale d'Aménagement 2022 – Dotation Amendes de Police 2022

Reçu le 15/10/2022

M. VERIGNON demande les emplacements des barrières signalant les routes inondées et explique que certains coussins berlinois mis en place récemment sont trop hauts (notamment Chemin de Saint Etienne).

M le Maire explique que les barrières sont placées sur les routes inondables en remplacement des panneaux mobiles jusqu'alors déposés par les agents communaux lors des intempéries.

Les coussins berlinois sont réglementaires et doivent pas dépasser 10cm de haut, mais M. le Maire se rendra sur place pour constater.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

086 URBANISME – Mise en place d'astreintes financières

Mme COLLET présente la délibération.

Mme SAPHORES-BAUDIN questionne sur la réglementation du bruit et des travaux.

M. le Maire précise qu'il s'agit d'une réglementation nationale pour le bruit ; avec des horaires différents pour les particuliers et les professionnels.

M. FAURE : Qu'en est-il des sommes dues des astreintes si le dossier est également en contentieux ?

M. le Maire : Les deux se cumulent et ne se soustraient pas.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

087 CULTURE – Contrat de prêt œuvre S. RINCK

Mme HARTMANN présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

088 CULTURE – Convention Festi'sports

Mme HARTMANN présente la délibération.

Mme SAPHORES-BAUDIN questionne sur l'identité d'Alex qui apparaît dans le programme et demande s'il s'agit d'Alex Honnold.

Mme GUIGONNET précise qu'il s'agit de la tempête Alex.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

089 CULTURE – Convention SNAP

Mme HARTMANN présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

090 CULTURE – Convention MLA 2022

Mme HARTMANN présente la délibération.

Mme SAPHORES-BAUDIN demande pourquoi avoir choisi le Liban spécifiquement, les sommes allouées à cet événement et le choix d'un restaurant sur Vence (La Vague) ?

006-210601282-20221214-CM20221214_098-DE

Recu le 15/12/2022

M. le Maire indique avoir rencontré cette association à plusieurs reprises, que cette collaboration est subventionnée par le Département à hauteur de 15 000 €, tous les fonds sont reversés à l'hôpital français de Beyrouth. Concernant le choix de la Vague, la capacité d'accueil (100 personnes) et la volonté de proposer un show culinaire (cuisine à 4 mains) a positionné ce lieu.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

091	SÉCURITÉ – Désignation correspondant « incendie et secours »
-----	--

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

Le Conseil Municipal décide de nommer à l'unanimité M. RAFFAELLI comme correspondant « incendie et secours »

092	CASA – Convention FPS
-----	-----------------------

Mme COLLET présente la délibération.

M. FAURE questionne sur la lenteur des horodateurs.

M. le Maire : En effet, il y a une lenteur dans la saisie des informations et cela provient des logiciels.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

093	GrDF – Bilan d'activité 2021
-----	------------------------------

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

Le Conseil Municipal PREND ACTE à l'UNANIMITÉ de ce rapport.

094	SIEVI – Rapport Eau Potable 2021
-----	----------------------------------

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

Le Conseil Municipal PREND ACTE à l'UNANIMITÉ de ce rapport.

095	SIEVI – Rapport SPANC 2021
-----	----------------------------

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

Le Conseil Municipal PREND ACTE à l'UNANIMITÉ de ce rapport.

096	CIMETIERE – Tarification concessions et monuments funéraires
-----	--

Mme SAPHORES-BAUDIN : Quelles sont les conditions d'attribution et d'achat des monuments funéraires ?

M. le Maire : les places sont réservées aux saint-paulois. À ce jour, il n'y a plus de place au cimetière. 3 emplacements font l'objet d'une demande de récupération.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

097	CIMETIERE – Concessions et monuments funéraires
-----	---

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

AR Prefecture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire passe aux informations et aux questions.

006-210601282-20221214-CM20221214_098-DE

Recu le 15/12/2022

Il est maintenant procédé aux questions écrites de l'opposant :

Question 1: Vous avez proposé au printemps une nouvelle convention de stationnement sensée améliorer grandement la situation du stationnement dans le village. Nous avons voté cette délibération. À ce jour, il n'y a aucune amélioration si ce n'est une détérioration. De nombreux Saint-paulois ne trouvent pas à se garer. Des voitures ventouses bloquent des places. Même les places réservées au personnel médical ne sont pas respectées. Il faut plus de rigueur dans l'application des règles. Une tolérance zéro doit être appliquée pour, si ce n'est résoudre, au moins améliorer la situation.

Réponse 1: Le stationnement s'est globalement amélioré dans le village

- *Le retrait d'une dizaine de places pour les terrasses demeure une opération positive et bénéfique redonnant vie au remparts ouest.*
- *Le droit d'accès des commerçants ne donne pas un droit de stationner systématiquement. Des places restent disponibles dans le parking après le portail du cimetière.*
- *Les places réservées aux soignants sont matérialisées et la police verbalise en cas d'infraction.*
- *La problématique des voitures tampons demande 7 jours de constat avec marquage avant de pouvoir être enlevées. La police effectue ce suivi. Mais ce dernier reste délicat à mener à terme.*
- *La gestion des bornes d'entrée dans le village est confiée à la SEM de Vence. Des rappels des consignes d'accès sont faits régulièrement aux opérateurs sécurité.*
- *Les droits d'entrée des visiteurs BNB (15 dans le village) sont à la discrétion des propriétaires. Ils payent une taxe de séjour qui est reversée à la commune.*

Question 2: avec la sécheresse subie cet été, de nombreuses maisons ont souffert de fissures, certaines graves. Comme cela a été fait dans de nombreuses communes de la région SUD PACA, nous demandons que la commune de Saint-Paul procède à un recensement des propriétaires ayant subi ce type de problème afin d'étudier l'éventualité de classement en catastrophe naturelle.

Réponse 2: M le Maire explique que la mairie a déjà réceptionné plusieurs dossiers qui ont été transmis à la Préfecture qui traite ces demandes. La date limite de dépôt des dossiers est fixée à la fin de l'année.

Question 3: Nous avons été surpris, au cours de ce conseil, que les animations de Noël n'aient pas été évoquées. Y a-t-il quelque chose de prévu ?

Réponse 3: La délibération du 1^{er} juin a déjà statué sur ce point.

Question 4: Quelles actions la commune entend prendre pour intégrer la nécessité de réduire les dépenses énergétiques aussi bien au niveau de la municipalité qu'au bénéfice des Saint-Paulois ?

Réponse 4: Poursuite de la stratégie environnement de la commune. Le diagnostic énergie des bâtiments communaux, le changement de l'éclairage en LED se poursuit. Optimisation des consignes pour le chauffage.

M. Mathis GHALMI présente les résultats de l'expérimentation de l'extinction lumineuse

Prochain Conseil Municipal le mercredi 14 décembre 2022

La séance est levée à 20h26.